

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le seize septembre à dix heures -- le Conseil Municipal de la commune de VIGOULANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur René GÉNICHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2006

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7 Nombre de votants : 7

PRESENTS : MM Mmes René GÉNICHON, Maryline AMARTIN-PASQUET, Nicole BEUGNET, Pierre Marcel DUPUIS, Jacqueline JUBARD, Jean-Claude SAUVAGE, Jean-Philippe EMERY majorité des membres en exercice.

ABSENTE : Danièle STURBOIS.

Mme Maryline PASQUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : - Ligne grande vitesse Limoges-Poitiers -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'oppose** à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

- **Rappelle** que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

- **Demande** : * la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

* l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme,

Le Maire

René GENICHON

Certifié exécutoire compte
Tenu de la Réception
en Sous-préfecture le _____
Et de la publication ou de _____ le _____
La notification le _____
A Vigoulant le _____
Le Maire

Reçu à la Sous-Préfecture

20 SEP 2006



René GENICHON